

Motion

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Après trois années de prise en charge des candidatures à la PEDR, la section 41 décide de ne plus participer à ce processus de sélection à compter de l'année universitaire 2019/2020. Le système actuel des primes et leur trop grande rareté au regard de la grande qualité des activités des chercheur.e.s rendent les critères inapplicables et mènent inévitablement à des arbitrages insatisfaisants. La section espère que la loi de programmation pluriannuelle de la recherche sera l'occasion de faire évoluer positivement la situation.

Didier BRESCH
Président de la section 41

Motion adoptée à l'unanimité le 15 mai 2019, à Paris

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- M. Alain SCHUL, directeur général délégué à la science
- M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI
- M. Hugues DE LA GIRAUDIERE, directeur des ressources humaines du CNRS
- M. Olivier COUTARD, président de la CPCN du CoNRS
- M. Rémi CARLES, président du Conseil Scientifique de l'INSMI
- M. Thierry HORSIN, président de la SMAI
- M. Stéphane SEURET, président de la SMF
- M. Jean-Michel MARIN, président de la SFDS